

AIRE DE NATURE SAUVAGE DE L'ISTHME DE CHIGNECTO, NOUVELLE-ÉCOSSE

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ TOUT EN SAUVEGARDANT L'EAU POTABLE

Photo : Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

AUTRE MESURE DE CONSERVATION EFFICACE PAR ZONE (AMCEZ)

Un « isthme » est une étroite bande de terre bordée par la mer de part et d'autre, qui forme un lien entre deux zones terrestres plus vastes. Dans les Maritimes, l'isthme de Chignecto est l'étroite bande de terre qui relie la Nouvelle-Écosse au Nouveau-Brunswick. C'est également le seul pont terrestre qui relie la Nouvelle-Écosse au reste de l'Amérique du Nord.

L'isthme de Chignecto est un lieu important pour la biodiversité. Ne mesurant que 21 kilomètres de large dans sa partie la plus étroite, la zone contient des marais intertidaux, des rivières intérieures, des vasières, des marais intérieurs d'eau douce, des marais salés côtiers et des forêts mixtes. Elle abrite de nombreuses espèces végétales rares et plus de 220 espèces d'oiseaux, en plus de constituer une halte importante pour les oiseaux migrateurs. En outre, elle permet le déplacement de mammifères terrestres entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, notamment l'original de la Nouvelle-Écosse et le lynx du Canada, deux espèces menacées, ce qui en fait un corridor d'une importance vitale pour la santé génétique de ces populations.

L'isthme constitue également un lieu important pour les gens. En plus de servir de route terrestre essentielle pour le commerce et le tourisme, la ville d'Amherst, en Nouvelle-Écosse, qui est située près de l'extrémité ouest de l'isthme, utilise les eaux souterraines de la région comme unique source d'eau

potable. Au début des années 1990, la Ville d'Amherst et la municipalité dans laquelle elle se trouve ont mis en place la première protection officielle de l'isthme afin de préserver leurs ressources en eau. Elles ont créé la zone d'eau protégée de North Tyndal, qui prévoyait l'élaboration d'une stratégie de planification intermunicipale, d'un règlement sur l'utilisation des terres et d'un programme d'achat des terres afin de surveiller et d'acquérir ces terres. En 2008, la Ville a demandé à la province de protéger davantage les 964 hectares de terres qu'elle a acquis dans la région en vertu de la Wilderness Areas Protection Act (loi sur la protection des aires de nature sauvage). Les efforts supplémentaires déployés par la province depuis lors ont permis d'étendre l'aire de nature sauvage de l'isthme de Chignecto à 3 750 hectares, sans compter plus de 800 hectares de terres acquis par Conservation de la nature Canada, ce qui a créé un réseau plus vaste et mieux connecté dans lequel la faune peut se déplacer plus librement.

La plupart des terres conservées dans l'isthme de Chignecto sont des aires protégées, car la conservation est leur objectif principal. Toutefois, le principal objectif des 964 hectares de l'aire de nature sauvage de l'isthme de Chignecto appartenant à la Ville d'Amherst est en fait la protection de l'approvisionnement en eau. La zone peut donc être reconnue comme une autre mesure de conservation efficace par zone (AMCEZ).

COMMENT SAVONS-NOUS QUE LES TERRES APPARTENANT À AMHERST DANS L'AIRE DE NATURE SAUVAGE DE L'ISTHME DE CHIGNECTO EST UNE AMCEZ?



La propriété a-t-elle un espace géographique défini?

Oui! Les limites des terres d'Amherst dans la zone de nature sauvage de l'isthme de Chignecto sont bien identifiées et peuvent être inscrites avec précision sur une carte.



Existe-t-il un moyen efficace de garantir la conservation de la biodiversité à l'avenir?

Oui! Les terres conservées dans la réserve de nature sauvage de l'isthme de Chignecto sont protégées par la *Wilderness Protection Act* (loi sur la protection de la nature) de la Nouvelle-Écosse. L'aire est gérée en collaboration par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et la Ville d'Amherst.



Peut-on s'attendre à ce que la biodiversité du site soit conservée à long terme?

Oui! En raison de sa fonction essentielle de protection de l'approvisionnement en eau de la Ville d'Amherst, et grâce au soutien du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, l'aire devrait préserver la biodiversité à long terme.



La conservation de la biodiversité est-elle l'objectif principal de la zone?

Non - et c'est correct! Pour sa partie de l'aire de nature sauvage de l'isthme de Chignecto, la Ville d'Amherst a pour objectif de préserver son approvisionnement en eau. Bien que la conservation de la biodiversité ne soit pas l'objectif premier, les normes de gestion de l'aire garantissent la conservation de la biodiversité.

Petit truc :

les terres de l'isthme pour lesquelles la réponse à la question est « oui » seraient probablement évaluées en tant qu'aires protégées. Les deux types d'aires sont importants et permettent de préserver la biodiversité.



La biodiversité du site est-elle préservée?

Oui! L'aire de nature sauvage de l'isthme de Chignecto contribue au réseau de zones permettant de préserver la biodiversité de l'isthme.